

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Madame DUPUY Vanessa, Maire.

Présents : DUPUY Vanessa, PANNETIER Hervé, BOCIANOWSKI Virginie, BRUNET Pascal, VAUPRÉ Amandine, MOULINET-PITEL Claire, BESNARD Sandy, MURRAU Laurie, AUVRAY Jean-Charles, CHESNEL Elodie, AUCOURS Corentin, MERLIN Jonathan

Absents excusés : LORANT Cédric - PANNETIER Clara qui a donné pouvoir à AUVRAY Jean-Charles - LEBAS Nina qui a donné pouvoir à BOCIANOWSKI Virginie

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Virginie BOCIANOWSKI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 05 juin 2026,
- Epicerie : plan de financement définitif
- Epicerie : Création d'un abri
- Epicerie : demande de financement
- Rétrocession de la Voirie : Rue des Fours
- Effacement des réseaux : Rue des Fours
- Programme d'aménagement bocager 2026/2027 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
- Présentation d'un projet de photovoltaïques au sol
- Etat des lieux des sollicitations pour les développeurs éoliens
- Aide aux familles : Périmètre des aides 2027
- Octobre rose
- Fusion des communes de Saint Sylvain et du Bû-sur-Rouvres : Avis de la commune
- Méthanisation sur la commune de Cintheaux : Avis d'enquête publique
- Solidarité Gironde
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation ainsi que sur la Présence de Rats dans la commune. Après discussion, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces deux points.

2026/055 – Approbation du Procès-Verbal du 05 juin 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 05 juin 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Clara PANNETIER,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Arrivée de Jonathan MERLIN à 19h19

2026/056 - Epicerie : plan de financement définitif

Madame le Maire présente le plan de financement définitif concernant l'installation d'un casier épicerie.

Coût du Projet

- Fourniture et pose de casiers : 45 900 € HT
- Raccordement électrique : 1 684.80 € HT
- Communication et signalétique : 2 454 € HT

Plan de financement définitif

- Autofinancement : 9 951 60 €
- Fond leader : 39 806.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider le plan de financement définitif.

2026/057 - Epicerie : Création d'un abri

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « Le Casier Français » concernant la fourniture et pose d'un bâtiment de 13m² pour le casier épicerie d'un montant de 22 980€ HT / 27 576€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise « Le Casier Français » pour un montant 22 980€ HT / 27 576€ TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

2026/058 - Epicerie : demande de financement

Madame le Maire présente les offres de prêt concernant l'installation d'un casier épicerie.

EMPRUNT SUR 10 ANS

	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Montant de l'emprunt en €	90 000 €	90 000 €
Type d'intérêt	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt en %	4,04%	3,93%
Durée de l'emprunt (année)	10	10
Type d'échéance	Échéances constantes	Échéances constantes
Total des frais financiers	19 848,40 €	19 276,19 €
Montant de l'échéance trimestrielle	2 746,21 €	2 731,90 €
Montant annuel	10 984,84 €	10 927,60 €

EMPRUNT SUR 15 ANS

	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Montant de l'emprunt en €	90 000 €	90 000 €
Type d'intérêt	Fixe	Fixe
Taux d'intérêt en %	4,25%	4,18%
Durée de l'emprunt (année)	15	15
Type d'échéance	Échéances constantes	Échéances constantes
Total des frais financiers	32 176,80 €	31 598,76 €
Montant de l'échéance trimestrielle	2 036,28 €	2 026,65 €
Montant annuel	8 145,12 €	8 106,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit agricole sur 10 ans comme suit :

EMPRUNT SUR 10 ANS

	Crédit Agricole
Montant de l'emprunt en €	90 000 €
Type d'intérêt	Fixe
Taux d'intérêt en %	3,93%
Durée de l'emprunt (année)	10
Type d'échéance	Échéances constantes
Total des frais financiers	19 276,19 €
Montant de l'échéance trimestrielle	2 731,90 €
Montant annuel	10 927,60 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la contractualisation du prêt.

2026/059 - Rétrocession de la Voirie : Rue des Fours

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser la situation foncière de des parcelles ZI 107 située « Rue de la Petite Bruyère » correspondant à une partie de haie et ZI 108 située « Rue des Fours » correspondant à une partie du trottoir. Les deux parcelles appartenant actuellement aux Consorts COLLIN.

Afin de régulariser cette situation et de faire correspondre l'usage actuel des lieux avec la situation foncière, il est proposé que la commune acquière ces terrains auprès de ses propriétaires, pour un montant symbolique de 1 €.

Cette acquisition permettra ainsi à la commune de disposer de la maîtrise foncière de ces parcelles et de régulariser définitivement la situation administrative et patrimoniale.

Il est précisé que l'ensemble des frais de notaire et frais annexes liées à la régularisation de cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'acquisition des parcelles ZI 107 et 108 au prix symbolique de 1 €,
- Décide la prise en charge par la commune des frais de notaire afférents,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation et à la régularisation de cette opération.

2026/060 - Effacement des réseaux : Rue des Fours

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 56 400 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50% et sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie).

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 29 187.50 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC Energie).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} semestre de l'année 2027 et informe que le SDEC Energie demande des éléments justifiants de cette planification : Crédits à inscrire au BP 2027.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en section de financement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1410€,
- Autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature de sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

2026/061 - Programme d'aménagement bocager 2026/2027 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposée par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande concernant le programme d'aménagement bocager 2026/2027.

Cette convention a pour but d'autoriser la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à entreprendre des travaux d'aménagement bocagers dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre l'érosion-ruissellement et à la protection de la ressource en cas ainsi qu'à favoriser le retour et/ou la conservation de la biodiversité sur notre territoire.

Les travaux qui pourront être réalisés sont les suivants : création de talus et plantation de haie bocagère.

Cette convention a une durée de 15 ans.

Le financement :

- Dans le cas de haie jouant un rôle antiérosif, la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande s'engage à financer l'ensemble de l'aménagement via des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au titre de la taxe GEMAPI,
- Pour les autres cas, un reste à charge de 30% TTC devra être réglé par le bénéficiaire, en complément des subventions du Conseil Départemental du Calvados (70% du montant HT). Ce reste à charge sera à régler à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à réception du titre de recettes à savoir 2 267,87 € soit 1 345.37 € pour le département et 922.51 € à charge pour la commune.
- La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande se réserve toutefois le droit d'annuler la présente convention en cas de non-obtention de subventions permettant le règlement des travaux et s'engage à prévenir le propriétaire le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et à régler les factures afférentes au projet.

Présentation d'un projet de photovoltaïques au sol

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la sollicitation de l'entreprise Gen-EnR représentée par David Fery pour l'installation d'un projet photovoltaïque au sol à Renèmesnil.

Ce dernier a démarché M. Le Baron (propriétaire) avec qui un accord est passé.

Aujourd'hui, M. Fery attend de notre part l'autorisation de lancer une étude de faisabilité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle-même, les adjoints et M. Breteau Jean-Claude (Vice-Président à la CDC transition écologique) ont rendez-vous mardi 22 septembre pour rencontrer la société que M. Fery a démarché pour porter le projet : la société 3 sols énergie.

A la suite de cette rencontre, il conviendra d'approuver en conseil cette demande d'autorisation.

Etat des lieux des sollicitations pour les développeurs éoliens

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs développeurs éoliens s'intéressent au potentiel éolien sur la commune de Cauvicourt.

A l'heure actuelle, la commune est plus particulièrement sollicitée par deux sociétés :

- **Energie Team** aurait fait du démarchage et verrouillage foncier sur une partie de la commune. Une première rencontre a eu lieu avec M. Breteau Jean-Claude lors de laquelle les attendus de la CDC ont été posés. Ils nous sollicitent aujourd'hui pour poursuivre le travail de concertation.
- **Enertrag** : ils ont entrepris, fin février et début mars, une phase de prise de contact avec certains propriétaires fonciers concernés. Ces échanges ont principalement pris la forme de rendez-vous individuels, avec pour seul objectif de « présenter notre société, notre démarche et les principes généraux du projet envisagé, tout en recueillant leur avis sur une éventuelle poursuite des réflexions ».

La CDC a organisé une consultation des entreprises en 2025, auxquelles ces deux sociétés n'ont pas participé.

Arrivée d'Amandine VAUPRÉ à 20h13

Aide aux familles : Périmètre des aides 2027

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le périmètre des aides pour 2027.

Le Conseil Municipal de Cauvicourt, décide des aides, les validant par délibération comme suit :

2026-062 – Bon de chauffage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une aide au chauffage d'un montant de 180 € par foyer fiscal (60 ans et plus) dont l'avis d'imposition fait apparaître un impôt net après décote inférieur de 5 €.

Il a été décidé qu'à compter de 2027, cette aide serait attribuée aux personnes de plus de 65 ans, lissé sur 5 ans afin que les bénéficiaires actuels puissent continuer à bénéficier de l'aide sans interruption.

2026/063 – Aide pour les études supérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide qu'une aide unique de 200 € pourra être donnée à tout étudiant effectuant des études supérieures par une demande d'aide motivée ainsi que sur présentation d'un justificatif d'achat (matériel tel que matériel informatique, manuels scolaires etc...) ou d'un justificatif de frais d'inscription datant de l'année de la demande en lien avec les études, un certificat de scolarité et un RIB au nom de l'étudiant.

2026/064 – Participation voyage scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention pour les enfants de Cauvicourt participant à un voyage scolaire. Le montant de la subvention sera de 20 % du reste à charge plafonné à hauteur de 50 € par élève et par an sur présentation d'une facture acquittée et d'un justificatif de présence.

2026/065 Participation CLSH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 13 voix Pour et 1 Abstention, décide d'attribuer une subvention pour l'encadrement des enfants de Cauvicourt participant au centre de loisirs

(périmètre CCCSN) durant les vacances scolaires ainsi que les mercredis hors périodes de vacances scolaires pour l'année 2027, à hauteur de **3 € par demi-journée et 6 € par jour**.

2026/066 – Carte cadeaux 6^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une carte cadeau auprès des enseignes Cultura, Décathlon ou Brouillon de Culture d'une valeur de 50 € par élève domicilié sur la commune, entrant en 6^{ème}.

Octobre rose

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation de la manifestation Octobre Rose.

De plus, Madame le Maire présente au Conseil municipal le courriel de l'équipe « Les Pink Paillettes », qui participera au Trek Rose Sénégal 2027. Cette équipe, composée de trois femmes normandes, prendra part à cette aventure sportive et solidaire au profit de plusieurs associations engagées dans la lutte contre le cancer du sein et l'accompagnement des personnes malades.

L'équipe sollicite une éventuelle participation financière de la commune afin de soutenir ce projet. En contrepartie, elle s'engage à valoriser le soutien de la commune sur les réseaux sociaux, lors des événements auxquels elle participera, ainsi que sur ses différents supports de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer à l'équipe « Pink Paillettes » de promouvoir leur action en tenant un stand lors de la manifestation de la commune.

2026/067 - Fusion des communes de Saint Sylvain et du Bû-sur-Rouvres : Avis de la commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Préfecture du Calvados du 21 août 2026 concernant la fusion des communes de Saint Sylvain et du Bû sur Rouvres.

A ce jour, la commune de Saint Sylvain est membre de la Communauté de Communes Val ès Dunes tandis que la commune du Bû sur Rouvres est rattachée à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. La commune nouvelle ainsi formée souhaite être rattachée à la Communauté de Communes Val ès Dunes.

En application du II de l'article L.2113-5 du CGCT, la Préfecture sollicite l'avis des établissements publics de coopération intercommunale concernés ainsi que celui de l'ensemble des leurs communes membres donc notre commune doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable :

- A la fusion des communes de Le Bû-sur-Rouvres et Saint-Sylvain,
- Au rattachement vers la CDC Val ès Dunes.

Départ de Laurie MURRAU à 21h15

2026/068 - Méthanisation sur la commune de Cintheaux : Avis d'enquête publique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Préfecture du Calvados concernant la création d'une installation de méthanisation par la Société SAS le Rocquier à Cintheaux.

Le but est de transformer les déchets organiques et effluents agricoles en biogaz et digestat. Le site prévoit de traiter 58.8 tonnes de déchets par jour.

La commune de Cauvicourt reconnaît l'intérêt de la méthanisation agricole pour la production d'énergie renouvelable et la valorisation des matières organiques. Elle souhaite toutefois que le projet de la SAS Le Rocquier soit accompagné de garanties suffisantes et vérifiables dans la durée.

Ses principales réserves concernent :

Le plan d'épandage et les sols : la commune souhaite s'assurer que les épandages de digestat et le développement des CIVE ne dégradent pas la fertilité des sols, ne conduisent pas à une surexploitation des terres et préservent la ressource en eau. Le développement de la méthanisation ne doit pas conduire à une évolution des pratiques agricoles privilégiant l'alimentation du méthaniseur au détriment de la vocation alimentaire des terres.

Les risques de pollution : elle demande des mesures efficaces pour prévenir et gérer les éventuelles fuites, ruptures ou débordements, ainsi qu'une information rapide des communes en cas d'incident.

La circulation : l'augmentation du trafic de poids lourds et d'engins agricoles doit être précisément évaluée, avec des itinéraires adaptés et une attention particulière à la sécurité des habitants et des autres usagers.

Les voiries communales : la commune souhaite que les éventuelles dégradations des routes et les souillures liées au trafic soient prises en charge par l'exploitant.

Les nuisances : les odeurs, le bruit et les conditions de circulation doivent être maîtrisés afin de préserver la qualité de vie des habitants. Les conditions météorologiques doivent être prises en considération pour les opérations d'épandage. Les plaintes ou signalements des riverains doivent pouvoir être recueillis et suivis. Les horaires de circulation et de fonctionnement devront, autant que possible, compatibles avec la tranquillité des habitants.

Le suivi du projet : la commune demande la création d'un comité de suivi associant les collectivités concernées, avec un bilan régulier permettant de suivre les épandages, les incidents et les éventuelles nuisances.

La transparence dans la durée : les engagements du porteur de projet doivent être formalisés, suivis et communiqués régulièrement aux communes.

Position de la commune

En conclusion, la commune de Cauvicourt émet un avis réservé sur le projet de méthanisation de la SAS Le Rocquier à Cintheaux. Cet avis ne remet pas en cause le principe de la méthanisation, mais traduit la volonté de la commune d'obtenir des garanties concrètes, durables et contrôlables concernant les sols, l'eau, le trafic, les voiries, les nuisances et le suivi du projet.

Solidarité Gironde

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Protection Civile du Calvados du 28 juillet dernier.

La Protection Civile fait un appel à la mobilisation et à la générosité des communes du Calvados en faveur des sinistrés des incendies de Gironde.

Le Conseil Municipal propose que le Conseil Municipal des Jeunes mène une action en faveur de la Gironde lors d'une de ses prochaines manifestations, à l'instar de celles organisées au profit du Téléthon ou encore l'association Cadet Roussel.

Commissions communales et intercommunales

M. Pannetier et Mme Bocianowski font part au Conseil Municipal d'une réunion qui s'est déroulée le 10 septembre dernier et qui avait pour but de présenter l'Association Calvados églises au Cœur.

Ce sujet nous intéresse tout particulièrement puisque notre Eglise est actuellement en travaux et fermé pour cause de mérules.

Un exposé a été effectué sur les différentes techniques d'ouverture, de sécurisation et d'éclairage des églises et les différents modes de financements possibles.

Madame Bocianowski informe qu'il est possible d'adhérer à hauteur de 50 € par an à l'Association afin, entre autres, d'avoir accès à une liste de mécènes.

2026/069 – Taxe sur la vacance des Locaux d'Habitation

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil de Cauvicourt d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il est rappelé que les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 17 %.

Présence de rats sur la commune

M. Pannetier informe le Conseil municipal que plusieurs habitants de la rue du Clos ont signalé, en début d'été, la présence de rats sur leurs propriétés.

Concernant le domaine public (réseaux d'assainissement, espaces verts, voirie, etc.), la commune doit veiller à prévenir et limiter la prolifération des rongeurs. Des campagnes de dératisation peuvent ainsi être mises en œuvre régulièrement, notamment au niveau des réseaux d'assainissement. En cas de signalement ou de constat de présence de rongeurs dans les espaces publics, une intervention adaptée pourra être engagée.

1^{ère} solution proposée : Plan de dératisation complet sur la commune (devis à demander pour une décision lors d'un prochain conseil municipal)

2^{ème} solution : Vente de raticide en direct par ANF14

A ce stade, le Conseil Municipal propose de fournir aux habitants une liste de recommandations établie par un professionnel afin de donner aux habitants, des techniques simples pour limiter la prolifération de ces nuisibles.

Questions diverses :

Finances de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion qui s'est tenue le 07 septembre 2026 concernant la situation financière critique de la CDC. Parmi les sujets évoqués pour remédier à cette situation : une reprise des compétences par les communes, une augmentation de la fiscalité et une mise sous tutelle de la Préfecture.

Les dates à retenir :

- 10 octobre : Octobre rose
- 25 octobre : 90 ans de la Catastrophe des Aucrais
- 31 octobre : Halloween
- 11 novembre : Armistice
- 29 novembre : Repas des aînés
- 12 décembre : Noël de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Secrétaire de séance,
Virginie BOCIANOWSKI



Le Maire,
Vanessa DUPUY

